

ASSEMBLÉE NATIONALE9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 274

présenté par

M. Robiliard, Mme Filippetti, M. Amirshahi, M. Pouzol, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun
-----**ARTICLE PREMIER**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence avec l'amendement instituant le caractère conforme de l'avis donné par la Commission au Premier ministre.